

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 148 du Code municipal, lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le calendrier ci-après de ses séances ordinaires pour l'année 2022.

- 10 janvier
- 7 février
- 7 mars
- 4 avril
- 2 mai
- 6 juin
- 4 juillet
- 1<sup>er</sup> août
- 6 septembre
- 3 octobre
- 7 novembre
- 5 décembre

Les séances débuteront à 20 h 00, sauf si la tenue d'une consultation publique est nécessaire, ces dernières se tiendront à 20 h 15.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce huitième (8<sup>e</sup>) jour du mois de décembre deux mille vingt et un (2021).



Marc-Antoine Tremblay,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier